

Tél. : 03 26 61 52 51

Fax : 03 26 61 55 41

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2024.**

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, DESOUTTER Jean-Michel, PONCELET Xavier, SERGENT André.

Absent excusé : Madame BUTELLE Chantal ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy, Monsieur ROCHET Bertrand ayant donné son pouvoir à Monsieur PONCELET Xavier, Monsieur FOURNAISE Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur PONCELET Xavier.

**Approbation du compte rendu du conseil du 15 octobre 2024** : le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil du 15 octobre 2024.

**Devis travaux église** : Monsieur le Maire explique au conseil que l'on a un accord de principe des services de l'ABF pour la pose de filets anti pigeons sur les abats sons du clocher. L'entreprise Bâtiment Associé a fourni un devis d'un montant de 20 254 € TTC.

Après délibération le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis.

**Délibération n° 2024-7-1 : devis complémentaire travaux église.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de filets anti pigeons au-devant des abats sons du clocher de l'église pour un montant de 16 878,37 € HT soit 20 254,04 € TTC.

**Création de poste de rédacteur** : Monsieur le Maire explique au conseil, que suite aux décrets parus en juillet dernier, la secrétaire peut prétendre à une promotion interne dans le grade des rédacteurs territoriaux. Elle figure sur la liste émise par le centre de gestion.

Il indique qu'il a demandé l'avis de Madame le maire de Pouillon et qu'elle est d'accord pour cette promotion. Le montant complémentaire des dépenses pour la commune en 2025 avec la prévoyance est de 240 €. Il est donc nécessaire d'ouvrir un poste de rédacteur territorial sur la commune.

Après discussion, le conseil à l'unanimité vote la création du poste de rédacteur territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Délibération n° 2024-7-2 : création de poste de rédacteur.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la fonction publique,

Sur rapport de l'autorité territoriale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** :

**Article 1** : Un emploi permanent de rédacteur territorial, secrétaire général de mairie, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 19 heures est créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Article 2** : L'emploi de secrétaire général de mairie relève du grade de rédacteur territorial.

**Article 3** : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires,

**Article 4** : Dans le cas où l'emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

**Article 5** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le tableau des effectifs de la commune est modifié de la manière suivante :

- Filière : administrative
- Cadre d'emplois : secrétaire général de mairie
- Grade : rédacteur territorial, ancien effectif : 0, nouvel effectif : 1

**Article 6 :** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6450.

**Terrain multisport :** Monsieur informe le conseil que les visites ont commencées avec Husson et Casal Sport. Un rendez-vous est fixé vendredi 29 novembre 2024 à 9 h 30 avec Mefran à Pouillon.

Les devis pour les agrès ont été demandés mais doivent être affinés.

Le département a accordé une subvention de 15 936 € maximum au taux de 20% sur un montant de travaux de 79 679 € HT sachant que les devis des trois sociétés encore en lice sont inférieurs mais sans les agrès.

La Cu du Grand Reims devrait accorder à ce dossier une subvention de 20 000 € (vote prévu en décembre).

Les demandes pour la DETR et à la Région vont être envoyées très prochainement.

**Pétition et mails pour secteur des Houettes :** Une pétition et un nouveau mail ont été reçus en mairie concernant la circulation en sens interdit et la vitesse excessive dans le secteur des Houettes.

Une réunion avec la commission voirie et Monsieur MANSIER de la Cu du Grand Reims a eu lieu le mardi 19 novembre 2024. Il a été évoqué la mise en place de panneau complémentaire et de la signalisation au sol.

Un rendez-vous avec l'entreprise T1 est prévu lundi 2 décembre pour voir ce qui serait le mieux adapté sachant que l'on ne peut intervenir qu'à l'extérieur du lotissement.

La gendarmerie a été prévenue pour pouvoir intervenir.

**Panneau libre affichage :** Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est obligatoire de disposer dans chaque commune d'emplacement d'affichage réservé à la libre expression selon le code de l'environnement et notamment l'article L. 581-13. Pour les communes de moins de 2 000 habitants le panneau doit avoir une surface de 4 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire explique qu'il a eu des demandes pour ce type de panneau.

Le montant de ce type de panneau est compris entre 1 360 € et 1 500 € HT. L'emplacement sera choisi ultérieurement.

Après discussion par 9 voix pour et une voix contre le conseil municipal décide l'achat d'un panneau de libre expression.

**Manifestations à venir :** Monsieur le Maire rappelle les prochaines manifestations prévues qui seront rappelées dans la gazette à paraître en décembre à savoir :

- Fête de Noël des enfants le samedi 7 décembre 2024 à 16 h. Le Père Noël sera là
- Inauguration de l'église couplée avec les vœux et l'accueil des nouveaux habitants le samedi 18 janvier 2025 à 16 h 30
- Collecte des Restos du cœur : voir avec Mlle LALLEMENT si elle veut l'organiser comme l'an dernier, la date choisie est le week-end des 24 et 25 janvier 2025.
- Manifestation du 8 mai : 80 ans de l'armistice de la guerre 1939-1945.
- Réception des anciens combattants belges le 18 mai 2025
- Brocante organisée par le comité des fêtes le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025
- Devenir de la fête patronale : il devient urgent de se prononcer sur ce dossier. Un seul forain sera présent en 2025. Revoir avec le comité des fêtes et le conseil municipal des jeunes avant décision en conseil.

**Participation frais de distribution aides alimentaires 2023 :** Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de participation du CCAS de Witry lès Reims pour les frais de distribution d'aide alimentaire pour les personnes du village qui s'y sont rendues. Le conseil dit que cela doit être pris en charge par le CCAS.

**Location salle associative :** Monsieur le Maire demande au conseil son autorisation pour signer le contrat de maintenance avec la société MISSENERD pour la salle pour un montant de 1 450 € HT soit 1 740 € TTC annuel. Il y a toujours un problème avec le double flux, la climatisation et le chauffage.

Monsieur DESOUTTER Jean-Michel demande si la sono est opérationnelle et si on autoriserait les locataires à s'en servir. Ce sujet sera revu ultérieurement.

Monsieur le Maire précise à la commission que dans le nouveau contrat présenté la demi-journée doit être supprimée car le montant est inférieur à l'acompte.

**Vidéoprotection** : Monsieur le Maire explique que la gendarmerie est venue en juin dernier, mais a tardé à envoyer son rapport avec les emplacements conseillés pour la vidéoprotection. Ce rapport a été transmis au SIEM qui ne peut nous garantir avoir préparé les dossiers à temps pour les demandes de subventions.

Un contact a été pris avec la société CITEOS qui doit venir le 13 décembre prochain à 9 h afin de voir s'ils peuvent préparer les dossiers et à quelles conditions.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'envoyer les demandes de subvention (DETR, Département, Région, FIPD). Le conseil accepte que le Maire envoie les demandes de subvention.

**Informations sur la CU du Grand Reims** : Monsieur le Maire donne les dernières informations en sa possession sur la CU du Grand Reims à savoir :

- Notification du FPIC, la commune n'a rien à payer puisque la communauté urbaine le prend à sa charge
  - 7 et 14 novembre 2024 : bureau et conseil communautaire
  - 12 novembre 2024 : conseil orientation ressource : on ne peut intégrer le Projet de Loi de Finances 2025, le budget de la Cu sera donc voté sans tenir compte des modifications du PLF.
  - 13 novembre 2024 : conférence territoriale sur le pacte financier et fiscal
  - 11 décembre 2024 : bureau communautaire
  - 18 décembre 2024 : conseil communautaire : vote du budget 2025
  - Le 17 décembre 2024 à 9 h le Maire et la secrétaire sont invités au pôle avec Reims Mobilités
  - Le 19 décembre 2024 à 9 h Monsieur le Maire est invité à un petit déjeuner au pôle avec Arnaud ROBINET
  - Conseil d'école : pour le voyage la commune donnera la même chose que la commune de Cormicy
  - Conseil d'orientation voirie : présentation du projet de liaison Tondeurs – Ardennes
- Modification du programme de voirie suite à la réduction de financement du Département  
Le programme de remplacement des ampoules par du Leds est en diminution

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire  
Guy LECOMTE

